

Index AI : PRE01/104/2012
24 February 2012

Syrie. Les organisations humanitaires doivent être autorisées de toute urgence à se rendre à Homs

Les organisations humanitaires doivent être autorisées à se rendre immédiatement et sans entrave à Homs et dans les autres zones touchées, a déclaré Amnesty International vendredi 24 février 2012.

Le quartier de Bab Amr, à Homs, est soumis à des bombardements intensifs depuis plus de 17 jours, pendant lesquels l'organisation a reçu les noms de 465 personnes tuées dans cette ville.

« Les témoignages que nous recevons de Homs sont de plus en plus terribles ; les gens manquent des commodités les plus essentielles », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe par intérim du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités syriennes doivent mettre immédiatement un terme à ces bombardements incessants et permettre aux organisations humanitaires d'accéder immédiatement et librement aux zones concernées. »

Des habitants de Bab Amr ont raconté à Amnesty International que les bombardements et les tirs croisés avaient détruit les réseaux d'électricité et d'eau, et qu'il y avait peu de chance que ceux-ci soient rétablis.

En l'absence d'électricité, les habitants ne peuvent plus réfrigérer les aliments, ce qui aggrave encore la sévère pénurie de nourriture, notamment de lait pour les bébés.

La zone manque aussi cruellement de matériel médical, de médicaments et de personnel de santé. Certains ont dit à Amnesty International qu'il n'y avait plus qu'un médecin prodiguant des soins à l'hôpital de fortune de Bab Amr.

Réunion des « Amis de la Syrie »

Amnesty International a appelé les États qui participent à la réunion des « Amis de la Syrie » à Tunis vendredi 24 février à mettre les droits humains au cœur de leurs discussions et à tenir pleinement compte des répercussions de toute proposition sur ces droits.

Elle a aussi déclaré qu'il convenait d'envisager sérieusement l'envoi d'une mission de surveillance des droits humains menée par les Nations unies en Syrie, et elle a engagé les États membres de l'ONU à étudier cette possibilité.

Depuis le retrait des observateurs de la Ligue arabe, la violence s'est considérablement accrue en Syrie.

Amnesty International a souligné que, face à la détérioration persistante de la situation, les pays voisins de la Syrie avaient la responsabilité d'aider les Syriens à fuir la violence en supprimant tous les obstacles à la frontière. Une fois arrivés dans ces pays, les Syriens doivent y bénéficier d'une protection, et en particulier n'être en aucune circonstance renvoyés de force en Syrie.

De nombreux Syriens se trouvant à l'étranger, notamment dans des pays voisins, ont signalé avoir été harcelés par les services de renseignement syriens.

En Jordanie, des réfugiés ont également raconté aux chercheurs d'Amnesty International en visite dans ce pays mi-février qu'ils ne recevaient généralement que des soins très limités de la part des établissements médicaux publics jordaniens ou des organisations médicales internationales, bien qu'ils souffrent souvent de graves blessures provoquées par des balles, des éclats d'obus ou la torture.

« Nous comptons sur l'ensemble des voisins de la Syrie pour fournir un hébergement et des soins médicaux appropriés à tous ceux qui ont été chassés de chez eux par la violence incessante », a déclaré Ann Harrison.

« Si nécessaire, les membres de la communauté internationale doivent les y aider par un soutien financier ou matériel. »

Par ailleurs, Amnesty International a appelé tous les pays à ne contraindre aucun ressortissant syrien à retourner dans son pays compte tenu de la détérioration importante de la situation politique et relative aux droits humains ces derniers mois, ainsi que du caractère toujours imprévisible des événements sur le terrain.

Crimes contre l'humanité

Amnesty International a demandé à plusieurs reprises que la Cour pénale internationale (CPI) soit saisie de la situation en Syrie. Elle a aussi réclamé l'instauration d'un embargo total sur les armes et un gel des avoirs du président syrien Bachar el Assad et de ses proches.

Les conclusions de la Commission d'enquête des Nations unies rendues publiques mercredi 22 février confirment, au même titre que celles d'Amnesty International, que les attaques généralisées et systématiques menées contre les civils constituent des crimes contre l'humanité et que d'autres violations flagrantes des droits humains ont été commises.

Ces conclusions montrent que des commandants militaires et des membres haut-placés du gouvernement syrien étaient semble-t-il au courant de ces violations et ont donné leur accord.

Amnesty International a déclaré que la liste confidentielle des noms des responsables présumés de crimes contre l'humanité jointe aux conclusions de l'ONU était un premier pas vers l'obligation de rendre des comptes et constituait une raison de plus de saisir la CPI.